

Avant d'émettre une police d'assurance-vie, certains assureurs exigent que le futur assuré passe un test de dépistage des anticorps du SIDA dans le sang. Cette exigence inquiète beaucoup de personnes, d'autant plus qu'on craint pour la confidentialité des résultats de ces tests. C'est ce qui a amené le Comité à s'intéresser au secteur de l'assurance. Le Comité permanent estime que les assureurs abordent cette question et d'autres problèmes éventuels d'une façon juste et raisonnable. Pour le moment, il ne semble pas y avoir d'exigences excessives sur le plan des analyses de sang, ni aucune raison de craindre que la confidentialité des résultats ne soit trahie. Il est intéressant de remarquer, cependant, que les tests de dépistage des anticorps du HTLV-III/LAV dans le sang sont actuellement effectués aux États-Unis.

L'assurance responsabilité civile de la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) présente davantage de difficultés. La SCCR a commencé, en novembre 1985, à pratiquer des tests de dépistage des anticorps du HTLV-III/LAV sur tous les échantillons de sang prélevés, et ce, à l'aide des meilleures techniques disponibles. A cause de la nature du virus et du taux de fiabilité des tests, il est impossible de garantir à 100 p. 100 que le sang n'est pas contaminé par le virus, mais il n'existe pas pour le moment de meilleure méthode de dépistage. Il convient toutefois de noter qu'une méthode de dépistage plus exacte et moins coûteuse a récemment été élaborée par l'Institut Armand Frappier, situé en banlieue de Montréal; cette méthode pourrait accroître l'efficacité des analyses de sang, même si elle n'offre toujours pas de garantie d'exactitude à 100 p. 100. En raison des difficultés liées aux épreuves sanguines, la SCCR n'a pas réussi à obtenir une assurance responsabilité civile appropriée le 1<sup>er</sup> janvier 1986, de sorte qu'elle s'assure elle-même. Un fonds en fiducie, parrainé conjointement par le Comité canadien du sang, a été constitué pour faire face aux éventuelles demandes d'indemnités. La société *Connaught Laboratories Limited* (CLL), qui prépare et fractionne des dérivés du sang pour le compte de la SCCR, craint les poursuites, ce qui crée des complications. Une entente basée sur le fonds en fiducie est en cours de négociation pour résoudre ces problèmes, mais les analyses de sang dont a besoin la SCCR, qui étaient auparavant exécutées par CLL, sont maintenant effectuées dans un laboratoire américain. Il faut cependant souligner qu'il est très peu probable que l'on intente avec succès des poursuites judiciaires contre la SCCR ou CLL, car toutes les mesures de sécurité techniquement possibles sont prises pour la préparation des produits sanguins et pour les tests de dépistage auxquels est soumis le sang des donneurs. D'autres mesures pourraient aider dans une certaine mesure à surmonter ces problèmes; par exemple, le gouvernement fédéral pourrait offrir une garantie contre toutes les poursuites en diffamation intentées contre la Société canadienne de la Croix-Rouge et CLL, et des mesures législatives pourraient être adoptées pour limiter la responsabilité civile ou pour soustraire expressément le sang et les produits du sang à la «responsabilité de produit».

Il semblerait qu'un accord satisfaisant entre CLL et la Société canadienne de la Croix-Rouge sera conclu sous peu. De plus, la Croix-Rouge continue de chercher à s'assurer et trouvera peut-être bientôt un assureur. On ne peut évidemment pas ignorer la gravité potentielle de la situation dans l'intervalle, mais, d'après l'évolution actuelle des choses, il apparaît suffisant de continuer à suivre de près les négociations.